

ANNEXE 1.1

GESTION DES MODIFICATIONS A COMPTER DU 10 SEPTEMBRE 2021

➤ **VERSION 2 DU DRR 2023 PUBLIEE LE 17 JUIN 2022**

Modifications majeures apportées à la version V1 du DRR 2023	
Modification de la date de l'échéance de mise en conformité des terminaux GSM-R, reportée au 30 juin 2022	Chapitre 2, point 2.3.12
Suites de l'avis défavorable de l'ART n°2022-017 sur les prestations de : <ul style="list-style-type: none"> a. remisage de matériel roulant de nuit sur les voies principales de gares voyageurs b. combustible c. radio locale d'entreprise d. consignation caténaire e. occupation des voies de service sans mouvements ferroviaires réguliers f. utilisation par les embranchés de voies de service g. manœuvre d'installations de sécurité simples h. relevage du matériel roulant 	a. Point 7.3.5.7 + annexes 7.8 et 7.9 b. Point 7.3.8 c. Point 7.4.1.1 d. Point 7.4.2.1 + annexes 7.8 et 7.9 e. Point 7.4.2.2 f. Point 7.4.2.3 g. Points 7.4.2.4 et 7.4.2.5 + annexes 7.8 et 7.9 h. Point 7.4.2.6

➤ **VERSION 1 DU DRR 2023 PUBLIEE LE 10 DECEMBRE 2021**

Modifications majeures apportées à la version V0 du DRR 2023	
Modification de la date de l'échéance de mise en conformité des terminaux GSM-R, reportée au 14 avril 2022	Chapitre 2, point 2.3.12
Insertion d'un lien vers la carte Gabarit GB	Chapitres 2 et 3, points 2.3, 2.3.4 et 3.4.3
Ouvertures supplémentaires de lignes, gares et postes en phase de construction de l'HDS : intégration d'un mécanisme de prise en charge des coûts supplémentaires d'ouverture si les circulations du demandeur ne se matérialisaient finalement pas	Chapitre 4, point 4.2.2.4
Ajout d'une disposition relative à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	Chapitre 4, point 4.2.6.4
Précisions relatives aux règles applicables pour la phase de transition SOCLE/DECOFER	Chapitre 5
Modification de la tarification du service GSM-R Priorité 4 (forfait annuel de 5 000 € HT)	Chapitre 5, point 5.5.3 (+ annexe 5.4)
Evolution des règles de fixation des objectifs annuels du SAP pour le gestionnaire d'infrastructure afin de les aligner sur celles applicables aux entreprises ferroviaires	Chapitre 5, point 5.8
Arrêt du projet GOC 2.0	Chapitre 6, point 6.3.2.2
Modification du plafond d'indemnisation, fixé à 60 K€	Annexe 3.1
Modification du prix unitaire de la redevance du Flux circulation, fixé à 0,00013€ par HDS et par train.km circulé	Annexe 5.3
Modification de la tarification des webservices Gesico et DSDM par des forfaits progressifs en fonction des trains-km circulés	Annexe 5.3
Fusion GESICO/DSDM : modification des seuils d'accès et de formation :	Annexe 5.3
Arrêt des sessions de formations en présentiel Gaïascope	Annexe 5.3
Modification des dispositions relatives au dispositif incitatif réciproque (IR) : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'abattement sur les pénalités DSA des EF - Nouveaux seuils de modifications importantes intégrant une composante proportionnelle à la longueur du sillon - Exclusion du périmètre IR des sillons répondus sur une partie du parcours 	Annexe 5.8

➤ **VERSION 0 DU DRR 2023 MISE EN CONSULTATION LE 10 SEPTEMBRE 2021**

Modifications majeures apportées à la version V4 du DRR 2022	
Modification de la procédure de délivrance des clés de cryptage	Chapitre 2
Précisions relatives aux projets d'équipement en ERTMS	Chapitre 2
Modification de l'article 5 relatif à la Fourniture d'énergie électrique	Annexe 3-2-1
Traitement des demandes de sillons : <ul style="list-style-type: none"> • Demandes au service (DS) de modification et de suppression • Clarification de l'ordre de traitement des Demandes Tardives de Sillons (DTS) • Etat des réponses 	Chapitre 4
Modification de l'outil de comptage de l'énergie : fin de SOCLE, remplacé par DECOFER (sous maîtrise RTE)	Chapitre 5 et annexe 5.1.2
Introduction d'une nouvelle redevance en cas de stationnement de rame de nuit sur voie principale en gare voyageur	Chapitre 5 et annexe 5.4
Suppression de la redevance particulière « Pasilly-Le Creusot et Le Creusot-Mâcon » (anticipée d'une année car recettes attendues supérieures aux prévisions)	Chapitre 5 et annexes 5.1.1 et 5.2
Engagement de l'amélioration de la qualité de service sur les installations de service en contrepartie des hausses tarifaires proposées en décembre 2020	Chapitre 7 et annexe 7.8
Précisions apportées sur stratégie industrielle et commerciale pour les voies de service, précisions sur l'évolution de la tarification des VS pour l'HDS 2023	Annexe 7.8